CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E158205** **VALABLE JUSQU'AU** **06/06/2027**

ÉDITÉ LE 18/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/03/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 162 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 819261868RM01

Siret : 819 261 868 00015

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 4314747-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 005-160042

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 005-160042

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : CARON DEMOLITION

Sigle : CARON DEMOLITION

16 RUE PARADIS
01100 OYONNAX

Téléphone : 04 74 73 58 60 **Fax :** 04 74 73 54 32

Portable : 06 09 36 92 63

Responsabilité légale :
CARON ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.caron-demolition.fr

E-mail : bureau@caron-demolition.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 035 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	4	04/06/2026
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	1	31/03/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/06/2026 10:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.